

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil vingt trois

Le cinq juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Castellano Jean-François, Maire.

Date de convocation et d'affichage du conseil municipal : 28 juin 2023.

Présents :

M. Bailly David, Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, Mme Cadete Virginie, Mme Couillaut Nina, Mme Dareau Pascale, M. Duméry Eddy, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian et M. Viguié Pascal.

Excusés :

M. Bordu Gérard donne pouvoir à M. Hayez Christian.

M. Deverrewaere Anthony.

Mme Lahiré Annie donne pouvoir à Mme Bertheau.

M. Scoupe Jean-Claude donne pouvoir à M. Castellano Jean-François.

M. Hayez Christian a été désigné secrétaire.

Projet d'une maison d'assistantes maternelles :

Cinq assistantes maternelles de Sury près Léré ont présenté leur projet de maison d'assistantes maternelles. Elles ont expliqué leurs besoins, le fonctionnement et l'organisation proposée.

M. Duméry est arrivé à 19h20.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2023-2024.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité, par 14 voix pour, que le montant en soit fixé à la somme de 45 euros. Les fournitures seront à retirer à la librairie « Evadez-vous » anciennement « Page 58 », à Cosne sur Loire.

Réparation de la toiture d'un local communal.

M. Eddy Duméry ne participe pas au débat ni au vote.

M. Christian Hayez explique avoir étudié avec la commission des bâtiments quatre devis pour la réparation de la toiture d'un local communal situé dans la cour des ateliers municipaux :

- un devis de l'entreprise Bordillon 14 564.65 € H.T.

- un devis de l'entreprise les toitures Léréennes de 14 772.76 € HT auquel s'ajoute un devis de l'entreprise Favazza pour un montant de 7 582.35 € H.T.

- deux devis de l'entreprise My Maçonnerie l'un d'un montant de 19 137.00 € H.T. et un d'un montant de 11 368.00 € H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de suivre l'avis de la commission des bâtiments et de retenir l'entreprise My maçonnerie pour un montant de 11 368.00 euros H.T.

Décorations de fin d'année.

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de location triennale pour les décorations de fin d'année avec Citéos pour un montant annuel de 14 960 € H.T. par 12 voix pour et 2 abstentions. La pose et la dépose des illuminations sont comprises dans le montant précité.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023.

Attribution de subventions 3.

Le conseil municipal décide par 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions de verser la Somme de 50 € pour l'exposition itinérante « Dis, t'y vas, dimanche, au bal Manouch ? » qui aura lieu à la halle couverte de Sury près Léré entre le vendredi 21 et vendredi 28 juillet 2023.

Mme Cadete Virginie ne participe ni au débat ni au vote. Le conseil municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions de verser une subvention de 900 € au comité des Fêtes de Sury près Léré.

M. Scoupe est arrivé à 20h40.

Projet de périmètre délimités des abords pour l'église Saint Jean-Baptiste.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite Loi LCAP, du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Les PDA permettent d'adapter les servitudes de protection des monuments historiques aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain. En effet, les PDA définissent un périmètre adapté de façon à désigner l'ensemble d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement du monument historique pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité, conformément aux dispositions de l'article L.621-30 du Code du Patrimoine.

La procédure d'élaboration des PDA s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Elle a été menée en étroite collaboration entre la communauté de communes, la commune et l'architecte des Bâtiments de France.

L'étude des PDA a mis en lumière les enjeux patrimoniaux et paysagers de chacun des secteurs visés (cf annexe).

Après avis du conseil municipal et du conseil communautaire, une enquête publique sera organisée, incluant la consultation des propriétaires ou des affectataires domaniaux des Monuments Historiques par le commissaire enquêteur, conformément à l'article R.621-93 du Code du Patrimoine. Cette enquête publique sera menée conjointement avec l'enquête publique du PLUi.

VU les articles L.621-31 et R.621-92 et R.621-95 du Code du Patrimoine,

VU l'article R.132-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la proposition effectuée de PDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 14 voix pour, le projet de PDA proposé.

Questions diverses :

Un exercice de gestion de crise sur le thème des inondations a été réalisé le 22 juin en présence de monsieur le maire, M. Bailly, M. Bordu, M. Hayez et Mme Tholon.

Le dossier de demande de DETR pour la création d'un second columbarium et d'un jardin du souvenir est complet.

M. Scoupe fait un point sur l'avancement du P.L.U.I. qui devrait être applicable en juin 2025.

A compter du 1^{er} octobre, le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours l'hiver.

M. Duméry demande où en est le dossier du fleurissement devant la mairie. Monsieur le maire demande que la commission de voirie avance sur le sujet.

Mme Blondelet dit qu'il faudrait rappeler aux associations que l'affichage doit se faire sur les nouveaux panneaux installés au feu tricolore.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023.

M. Vigié informe qu'en ce moment le test à la fumée a lieu dans le réseau assainissement pour vérifier s'il y a des connexions avec le réseau pluvial.

Les travaux de la passerelle à la halle couverte sont en cours.

Il y a des tags à l'abribus et au ball-trap à enlever.

Plusieurs fleurs ont été volées au cimetière.

Le nouveau STOP prévu sur la route des Chevreaux est-il judicieux ?

Vendredi 28 juin, lors de la vente aux enchères du bar restaurant : une table à langer, 3 tabourets et une plancha à gaz ont été acquis.

Mme Cadete informe que la fête de la musique et le marché du mois de juin se sont bien passés. La cérémonie du 14 juillet est organisée au parc de la mairie de Léré avec les municipalités de Belleville sur Loire, Léré et Sury près Léré. Les administrés sont conviés au vin d'honneur offert par la municipalité de Sury près Léré et peuvent apporter leur pique-nique pour un repas républicain dans le parc.

Melle Adeline Dollet fera une visite commentée de l'église Saint Jean Baptiste pour la journée du Patrimoine.

M. Hayez résume aux réunions à laquelle il a assisté à Cher Ingénierie des territoires (assistance technique et assistance à maîtrise d'ouvrage) et au syndicat du Pays Sancerre Sologne (mon accompagnateur renov, co-working, convention contre acte de violence...). Le dossier sur la mobilité est à compléter et à renvoyer.

Il informe que le logement communal 3 route de Savigny est loué et que le logement 23 du P.S.P.G. a été traité contre les remontées d'humidité.

Un travail est à réaliser sur les « dents creuses » priorisation dans les constructions du bourg et étude sur les énergies renouvelables.

Monsieur le maire a demandé un plan de financement pour l'année prochaine pour installer des LED pour les éclairages publics des hameaux.

Les travaux pour l'extinction de l'éclairage public du bourg en dehors de la route départementale de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de la route départementale de Savigny en Sancerre (RD152) de 23h à 5h seront effectués fin septembre.

Les travaux pour le remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes LED sur les routes départementales de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de Savigny en Sancerre (RD152) auront lieu fin octobre.

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 19 septembre à 19h.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance
Christian HAYEZ



Le Maire
Jean-François CASTELLANO


